



Procès-verbal de la réunion de concertation avec le Cabinet de la Ministre de l'Enfance

29 octobre 2020

La CODEF a été conviée par le Cabinet de la Ministre de l'Enfance, Madame Bénédicte Linard, ce jeudi 29 octobre 2020 pour une concertation avec les fédérations et les syndicats afin **d'établir un état des lieux des secteurs des MAE et de l'ATL.**

En effet, le manque de concertation et de réactivité de la part de la Ministre de l'Enfance face au COVID-19 a suscité de nombreuses réactions et interpellations des fédérations et autres représentants des secteurs des MAE et de l'ATL et un véritable sentiment d'abandon au sein des structures.

Dès lors, Madame la Ministre a souhaité nous rencontrer afin, d'une part, évaluer la situation sur le terrain et, d'autre part, nous communiquer quelques informations.

Durant cette réunion, les participants n'ont pas manqué de rapporter leurs réalités de terrain difficiles au vu de la situation exceptionnelle que nous vivons et de faire part de leur mécontentement et de leurs attentes.

A la suite de ces constats, Madame la Ministre nous a communiqué un certain nombre d'éléments...

Elle a tout d'abord rappelé la stratégie défendue tant au niveau Fédéral qu'au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté flamande, à savoir maintenir la continuité des services au sein des crèches, des écoles maternelles et primaires, et ce, même dans l'hypothèse d'un reconfinement.

Elle a ensuite reconnu le manque de concertation et de reconnaissance des secteurs des MAE et de l'ATL et entend bien y remédier.

La Ministre de l'Enfance s'est par ailleurs engagée à prendre des mesures...

Il est question de repartir sur le même type d'aides et de mesures prises lors de la première vague pour garder une certaine continuité et rester dans des choses connues :

- Sur la question des interventions et aides liées à la crise, il y a eu le 29 octobre une réunion entre le Cabinet et l'ONE afin de discuter des aides actuelles, des aides qui doivent être prolongées ainsi que celles qu'il faudrait introduire ;
- Concernant les accueillantes à domicile, la Ministre a la volonté de réactiver les systèmes d'intervention prévus par la « cellule veille » de l'ONE. D'ailleurs, les structures concernées ont normalement reçu un courrier de l'ONE concernant la prolongation des dispositifs d'aide (qui doit encore faire l'objet d'une validation du Gouvernement) ;
- La question du matériel sanitaire (masque, gel, etc.) s'est également posée. Les MAE en seront dotés ;

- Concernant la prolongation des vacances de Toussaint, à savoir les deux jours supplémentaires les 9 et 10 novembre :
 1. Une communication a été faite aux ATL informant qu'il est prévu d'intégrer ces deux jours dans le calendrier scolaire, le but étant de maintenir et de garantir la possibilité de financement (subventions) de ces deux jours. Le Gouvernement n'a pas encore acté cette décision. Dès lors, lorsque cela sera le cas, une disposition permettant cette introduction sera ajoutée au texte de loi ;
 2. Ces deux jours supplémentaires permettent d'allonger les vacances de Toussaint afin de ralentir l'épidémie. L'objectif n'est donc pas de multiplier les activités. Par ailleurs, cela va permettre une reprise progressive de l'enseignement et des structures car les mises en quarantaine des travailleurs au sein des écoles créent une grosse désorganisation en matière de fonctionnement et de gestion du personnel.
 3. Le but est de faire en sorte qu'il y ait le moins d'accueil possible (pas de promotion) mais qu'un service reste à disposition si les familles n'ont pas d'autres possibilités que de recourir à ce service ;
- Sur le manque de concertation, la Ministre promet qu'il y en aura davantage, entre tous les secteurs ou par secteurs en fonction des possibilités et de la situation. Dès lors, des concertations reprendront aussi bien concernant la réforme MILAC que la gestion du COVID-19 ;
- Sur la question de l'importance de monitorer les impacts de la quarantaine dans les structures, il s'agit d'une préoccupation du Cabinet mais mettre en œuvre un dispositif serait difficile. En effet, la Ministre émet quelques craintes : « *le monitoring se fera au travers des concertations à venir sans pour autant que cela ne rajoute une couche supplémentaire en matière de charge de travail* » ;
- Sur la question d'accueillir **tous les enfants sans distinction**, cela va de soi mais la Ministre rappelle aussi que c'est aux familles de juger si l'accueil est nécessaire ;
- Concernant la longueur de la quarantaine et le testing, les professionnels des milieux d'accueil de la petite enfance et les ATL seront désormais considérés comme étant des personnes prioritaires. Dès lors, ils pourront passer des tests et limiter ainsi la quarantaine à 3 jours (plus 10 jours si test négatif), et ce, même s'ils sont asymptomatiques. Cela devrait pallier, en partie, aux difficultés rencontrées en termes d'absentéisme ;
- Concernant la réforme MILAC, il est question d'alléger, voire de suspendre certaines obligations (exemple : butterfly) pour diminuer la charge administrative des directions en ce temps de crise ;
- Il est question de prolonger et de maintenir les subventions jusqu'en 2021 ;
- Concernant l'incohérence des informations ou de l'envoi tardif de celles-ci, la Ministre rappelle que la situation est difficile mais qu'elle essaie tant bien que mal de relayer aussi vite que possible les informations ;
- Pour l'accueil des enfants malades, la Ministre dit rester attentive à ces services notamment concernant les mesures d'aide ;

- La Ministre a conscience qu'il y a un manque cruel de communication vis-à-vis des parents et elle souhaite y remédier. Aussi, elle a la volonté de s'adresser aux enfants et aux jeunes enfants. Le Cabinet estime qu'il y a très peu de communication adaptée mais il va essayer d'élaborer une stratégie dans le but d'adapter la communication qui se voudra rassurante, permettant une meilleure compréhension et sensibilisation à la situation (volonté de reconnaissance) ;
- Concernant la réforme des ATL, les volontés de la Ministre sont :
 1. Donner un vrai statut aux accueillantes extrascolaires ;
 2. Décloisonner avec les écoles en permettant une continuité ainsi que plus de stabilité ;
 3. La réforme doit être en phase avec la réalité du secteur, qui se déroule avec un public d'enfants participatif. Dès lors, une réforme qui se veut ambitieuse et participative en corrélation avec la DPG.

ATTENTION : La Ministre appelle les acteurs de l'ATL à formuler des propositions en matière d'aide ! N'hésitez donc pas à les transmettre à la CODEF à consult@codef.be. Nous nous chargerons ensuite de les relayer au Cabinet de la Ministre.



Rue de la Station, 25F
4670 Blegny
04/362 52 25
BE 0478.328.675
RPM Liège

Service administratif : codef@codef.be
Service juridique : conseil@codef.be
Service projet/formation : support@codef.be
Site internet : www.codef.be
IBAN : BE47 7512 0079 4080

